



17 juillet 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le dix-sept juillet deux-mille-vingt-six (17 juillet 2026) à 11 h 30 à laquelle sont présents et forment le quorum:

MMES les conseillères	Annick Laviolette Julie Marchildon
-----------------------	---------------------------------------

MM. les conseillers	Charles Fleury Jason Proulx
---------------------	--------------------------------

Était absents(es) : Mme la conseillère M. le conseiller	Marieeve Nantel Philippe Paul
--	----------------------------------

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme Annie Bellefleur, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 14 juillet 2026.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 11 h 37.

2. RÉS. 222.07.2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jason Proulx
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 17 JUILLET 2026 À 11 H 30

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Administration, finances et ressources humaines;
 - 3.1 Confirmation de départ de l'employée 61-1180;
 - 3.2 Appel d'offres public pour le déneigement du secteur du lac Labelle : Autorisation;
 - 3.3 Nomination d'une directrice générale par intérim et cumul de fonctions;
 - 3.4 Mandat pour travaux administratifs;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance

Adoptée

**3.1 RÉS. 223.07.2026 CONFIRMATION DE DÉPART DE L'EMPLOYÉE
61-1180**

CONSIDÉRANT QUE l'employée 61-1180 a informé par écrit la direction du Service de l'urbanisme de sa décision de démissionner de son poste en date du 3 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette démission a été communiquée de façon claire et sans équivoque;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'en prendre acte et d'en confirmer les effets administratifs;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal prenne acte de la démission de l'employée 61-1180, effective en date du 3 juillet 2026.

Que le lien d'emploi de l'employé 61-180 avec la Municipalité de Labelle prenne fin à compter de cette date.

Adoptée

**3.2 RÉS. 224.07.2026 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE
DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DU LAC LABELLE :
AUTORISATION**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jason Proulx
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale adjointe, Mme Annie Bellefleur, à aller en appel d'offres public pour le déneigement du secteur du lac Labelle pour une période de deux (2) ans, conformément au devis joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Adoptée

**3.3 RÉS. 225.07.2026 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE
PAR INTÉRIM ET CUMUL DE FONCTIONS**

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale de la Municipalité de Labelle est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer la continuité des opérations administratives, de la gestion du personnel et de la prestation des services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE Mme Annie Bellefleur occupe actuellement les fonctions de directrice générale adjointe et de directrice des finances au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Mme Annie Bellefleur possède les compétences, les qualifications et l'expérience requises pour assurer la direction générale par intérim;

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) confère au conseil le pouvoir de nommer ses fonctionnaires et d'en fixer les conditions de travail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Mme Annie Bellefleur au poste de directrice générale par intérim de la Municipalité de Labelle, et ce, rétroactivement au 30 juin 2026;

D'autoriser Mme Annie Bellefleur à exercer l'ensemble des pouvoirs, devoirs et obligations dévolus par la loi au directeur général, greffier-trésorier, incluant notamment les droits de signature officielle pour et au nom de la municipalité (documents contractuels, bancaires, légaux et administratifs);

De confirmer que Mme Bellefleur conserve et continue d'exercer pleinement ses fonctions actuelles de directrice générale adjointe et de directrice des finances pour la durée de cet intérim;

D'ajuster les conditions salariales pour remplir les tâches reliées à l'intérim ainsi qu'à ses fonctions actuelles, et ce, rétroactivement au 30 juin 2026, et que la mairesse soit autorisée à signer l'entente énumérant les conditions avec Mme Bellefleur;

De prévoir que cet intérim prendra fin automatiquement dès l'entrée en fonction d'un titulaire permanent au poste de direction générale, ou par décision subséquente du conseil municipal.

Adoptée

3.4 RÉS. 226.07.2026 MANDAT POUR TRAVAUX ADMINISTRATIFS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Charles Fleury
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'embauche de Mme Claire Coulombe de façon temporaire et à temps partiel afin de réaliser divers travaux administratifs.

D'autoriser la mairesse à signer une entente relative à cette embauche pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent.

5. RÉS. 227.07.2026 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jason Proulx
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 11 h 40.

Adoptée

Vicki Emard
Mairesse

Annie Bellefleur
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vicki Emard
Mairesse